

Trail des Roches de Ham

Site des Roches de Ham - Brectouville (50) - samedi 24 octobre 2026

Règlement de l'épreuve

1/ORGANISATION

Le club d'athlétisme Condé-Torigni organise le Trail des Roches de Ham le samedi 24 octobre 2026 sur le site des Roches de Ham à Brectouville (50)

2/RÉGLEMENTATION

Cette épreuve sera organisée selon les dispositions réglementaires prévues par la FFA

3/HORAIRES-DISTANCES -DÉNIVELÉ

Course des 3 Pommes : Duo enfant/adulte

Chaque enfant faisant la course devra être accompagné d'un accompagnant adulte. Seul l'enfant sera classé.

tarif 3 €

*10h50 : 1800m / Benjamins – Minimes (3 tours) /course 1 : est ouverte aux personnes nées en 2012, 2013,2014, 2015 (BE/MI)

*11h10 : 1200m / Poussins (2 tours) / course 2 : est ouverte aux personnes nées en 2016, 2017 (PO)

*11h20 : 600m /Eveils Athlé (1 tour) / course 3 : est ouverte aux personnes nées en 2018, 2019, 2020 (EA)

*12H00: **37 km Elle&Vire** 532mD+ / inscrite au Challenge Trail Tour Basse Normandie
(CTTBN)

tarif : 22 €

-Le 37 km elle et Vire est ouvert aux personnes nées en 2007 et avant (ES/SE/MA)

*13H00 : **22 km Crédit Mutuel** 280m D+

tarif : 18 €

-Le 22 km Crédit Mutuel est ouvert aux personnes nées en 2009 et avant (JU/ES/SE/MA)

*14H00 : **12 km Groupe Polmar** 180m D+

tarif : 14 €

-Le 12km Groupe Polmar est ouvert aux personnes nées en 2011 et avant

(CA/JU/ES/SE/MA)

*14h15 : **12 km marche nordique Optique du Château** 180m D+

tarif : 14 €

12 km marche nordique Optique du Château sont ouverts aux personnes nées en 2011 et avant (CA/JU/ES/SE/MA)

4/INSCRIPTIONS

Inscription en ligne, via Normandie Course à Pied, dans la limite des dossards disponibles. Clôture des inscriptions le vendredi 23 octobre 2026 à 13h00.

L'organisateur se donne le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Pas d'inscription sur place.

Il est formellement interdit de donner ou revendre votre dossard.

Une bourse aux dossards pourra être mise en place. Cette option n'est toutefois pas garantie pour chaque édition.

Pour les personnes majeures, leur participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

-D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA -

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via <https://pps.athle.fr>, daté de moins de 1 an le jour de la manifestation.

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera accordé. L'inscription vaut acceptation de ce règlement.

Tout engagement est personnel. Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne.

Aucun coureur ne pourra prendre le départ si ce dernier n'est pas muni d'un dossard officiel de la course.

5/DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le jour J sur le site des Roches de Ham au plus tard 30mn avant la course. Le dossard devra être porté sur le devant et visible. Les dossards seront

équipés d'une puce.

Pas de consignes. Pas de douches. Mais, il y aura une tente vestiaire.

6/CLASSEMENT-RÉCOMPENSES

Classement scratch individuel : Les trois premiers hommes et femmes de chaque course adultes seront récompensés par des paniers garnis lors de la remise des prix en fin de journée (présence obligatoire)

1 médaille pour chaque enfant à l'arrivée (pas de podium). Pas de récompense pour l'adulte accompagnant.

Un buffet de produits régionaux sera offert aux participants

7/CHALLENGE ENTREPRISES

Pour les entreprises/institutions publiques/ collectivités qui veulent fédérer autour de ce projet, il faut composer une équipe (nombre illimité de coureurs par équipe)

Seule la course de 12km Groupe Polmar sera concernée par ce challenge. Si vous y participez, l'inscription se fera par le site Normandie Course à pied.

Vos collaborateurs seront classés de façon individuel mais aussi par classement équipe. Le classement de votre entreprise se fera sur les 3 premiers coureurs.

(ex : votre premier coureur termine 3ième, votre deuxième coureur termine 30ième et votre troisième coureur termine 125ième. Le classement se fait $3+30+125=158$ points pour votre équipe et pour être le plus proche de l'entreprise gagnante, il faut être le plus proche de zéro point.) Par contre, votre premier coureur montera sur le podium en terminant 3ième.

Chaque équipe devra avoir un maillot identique aux couleurs de son entreprise.

1 entreprise = 1 équipe : On prend les trois premiers de chaque équipe entreprise (sans distinction de genre).

L'inscription sur Normandie course à pied :

Vos coureurs créent tous un compte sur la plateforme Normandie course à pied, sans s'inscrire.

La personne qui gère les inscriptions EQUIPE pourra ensuite les inscrire via "Inscrire un tiers" et "rechercher un compte" et pourra ainsi régler pour l'ensemble par carte bancaire.

Chaque coureur de l'équipe devra avoir le nom de son entreprise dans la case « club »

Chaque représentant EQUIPE devra envoyer un mail à Elodie eloler@live.fr pour inscrire son

entreprise au Challenge.

8/PARCOURS -CIRCULATION SUR LE PARCOURS- BARRIÈRE HORAIRES

Les athlètes devront effectuer le circuit selon le fléchage placé et respecter les règles du code de la route. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement traversé.

Beaucoup d'endroits des parcours sont des chemins privés, nous n'avons l'autorisation que le jour J pour les emprunter. Il est interdit de les emprunter en dehors de la course.

La circulation sur le parcours est interdite aux vélos, engins à roulettes et/ou motorisés, poussettes. Seuls les véhicules de gendarmerie, pompiers, de secours et ceux de l'organisation sont autorisés à circuler sur le parcours.

Les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Si à **3h10** de course, le participant n'a pas passé le « carrefour de la route de l'angle », il sera mis hors course. Le coureur donnera son dossard au signaleur. Il sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après cette barrière horaire.

9/ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

10/ANNULATION ET NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

11/DROIT D'IMAGE

Tout participant à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du Trail des Roches de Ham sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

12/CNIL

Conformément à la Loi informatique et Liberté n. 8-17 du 6 janvier 1978, les participants

disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, les participants peuvent recevoir des propositions d'autres organisations, de sociétés ou de la FFA. Si les participants ne le souhaitent pas, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : nom, prénom, adresse, course et n° de dossard.

L'inscription à l'épreuve Trail des Roches de Ham vaut acceptation du règlement

Fait à Condé sur Vire, le 10/05/2026